



## Formation à BORDEAUX : L'accompagnement d'adultes avec TSA

# Accompagnement professionnel (Job Coaching) pour des adultes avec autisme et syndrome d'Asperger visant un travail ou travaillant en entreprise

### Jour 1 - 7 heures

Les troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte et leur diversité  
L'adulte TSA de haut niveau et l'adulte avec syndrome d'Asperger  
L'adulte TSA avec un retard intellectuel  
Les pathologies associées  
Recommandations de la HAS concernant l'adulte et en matière d'intervention

### Jour 2 - 7 heures

Evaluation des compétences cognitives, socio-adaptatives, pratiques et sociales de l'adulte  
Entretien et bilan psychologique  
Le projet d'accompagnement de l'adulte : élaboration conjointe, famille, entreprise et professionnels  
Modalités de mise en œuvre de l'inclusion professionnelle – l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés  
Les étapes de la mise en place de l'activité professionnelle pour l'adulte avec TSA  
Sensibilisation de l'entreprise au projet d'inclusion professionnelle : présentation du projet à l'employeur et aux différents employés

### Jour 3 - 7 heures

Les stratégies de l'accompagnement inclusif en entreprise  
Démonstration, étayage, aides à la tâche, aides aux interactions sociales  
Médiation entre l'adulte avec TSA et le personnel  
Moyens concrets : emploi du temps, autonomie, remédiation  
La vie de l'adulte avec TSA en entreprise pour une adaptation sereine et une qualité de vie  
-Les relations avec les responsables et les employés.  
-Le tutorat  
Supervision de l'accompagnant  
-La supervision de l'accompagnant et du projet d'accompagnement  
-Les missions du superviseur coach  
Coaching d'apprentissage et coaching social et relationnel  
Evaluation des activités professionnelles

### Jour 4 - 7 heures

Présentation d'expériences d'adultes avec TSA travaillant en entreprise (avec support vidéo)  
Etude des bilans – Elaboration des projets d'accompagnement  
L'accompagnement concret  
Suivi et évaluation du projet professionnel  
La remédiation sociale / L'Entraînement aux Habiletés Sociales

#### OBJECTIF :

L'objectif de cette formation est de faire connaître les différentes modalités et stratégies de l'accompagnement spécifique des adultes avec TSA (Autisme et syndrome d'Asperger) qui travaillent en milieu ordinaire ou pour lesquels il est préconisé le travail en milieu ordinaire. Il s'agit de permettre aux professionnels d'élaborer et de mettre en place des programmes d'accompagnement en entreprise et à les rendre pérennes (coaching d'apprentissage, coaching social, tutorat).

#### DATES :

29, 30, 31 mai et 1er juin 2017

Durée : 28 heures réparties sur 4 jours

Animateur : Maria Pilar GATTEGNO

Lieu de formation :

3 rue Victoire-Américaine 33000 BORDEAUX

Tarifs (Code stage : B2):

Professionnel pris en charge : 550 €

Liberal / individuel : 410 €

AVS : 290 €

À retourner complété à : EDI Formation, 2791 chemin de Saint Bernard - Bât. F - Porte 19 | 06220 Vallauris  
Tel 04 93 45 53 18 | Fax 04 93 69 90 47 | www.ediformation.fr | info@ediformation.fr  
Association 1901 Enregistrée le 11 août 1988 | Siret 35273357000050 NAF 8559A  
Déclaration d'Activité 93060125406 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Stagiaire

NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....@.....

- Professionnel pris en charge
- Libéral  FIFPL
- Individuel
- Etudiant (justificatif obligatoire)
- Demandeur d'emploi (justificatif obligatoire)
- ASP (Autisme Spécialisation Professionnelle)

Employeur

- PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR (à compléter obligatoirement) :
- Etablissements publics  Entreprises / Etablissements :  Fongecif  OMA  FAF  CIF  CPF

Le Directeur, Mme, Mr, ..... Établissement : .....

Adresse Établissement : .....

Code postal Établissement : ..... Ville Établissement : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Mail : .....@.....

SI ADRESSE DIFFERENTE : cochez les cases correspondantes et complétez :

- Convention : .....
- Facturation : .....
- Copie de la feuille d'emargement avec la facture (uniquement pour les établissements)

Inscription

## DEMANDE UNE INSCRIPTION :

Session : ..... date : ..... lieu : .....

Session : ..... date : ..... lieu : .....

### OBLIGATOIRE

Pour toute inscription à une session d'approfondissement merci d'indiquer la formation théorique de base de 35 h suivie (F1, F2 ou F24) ou joindre le/les justificatif(s) d'équivalence du nombre d'heures suivies : sans justificatif l'inscription ne pourra être enregistrée.

date : ..... et lieu : .....

Montant total des droits d'inscription : ..... €

### Règlement (un règlement par formation) :

Chèque (à l'ordre d'EDI Formation) : Chèque n° ..... Dom. Bancaire : ..... Montant : ..... €

Virement : BPCA Le Cannet : RIB 15607 | 00046 | 46019041211 | 25 | BIC CCBPFRPPNCE ..... Montant : ..... €  
Mention du numéro de facture obligatoire sur le virement bancaire

Fait à .....

Le .....

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente détaillées au dos de ce document. Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 dite "informatique et libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Cachet de l'établissement et Signature obligatoire du Directeur si inscription par l'Employeur.

# Conditions générales de vente & Modalités pratiques

## 1. PRESENTATION

EDIFORMATION est un organisme de formation dont le siège est sis 2791 Chemin de St Bernard, Porte 19, Bât. F, 06220 VALLAURIS la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le numéro 93 06 01254 06 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). EDI Formation développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter et intra établissements, ces actions de formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préalable qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en oeuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Toute prestation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la forme sera ci-après dénommée «Contrat/Convention de formation».

## 2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre d'EDIFORMATION destinée à tout client professionnel (ci-après dénommé «Client») du secteur Médico-Social et du Sanitaire, ainsi qu'aux professions libérales, étudiants, particuliers, concernés par le domaine abordé. Le fait de signer un Contrat/Convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente. Le fait qu'EDIFORMATION ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client, particulier ou professionnel, se porte fort du respect des présentes conditions de vente par l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part d'EDIFORMATION lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre EDIFORMATION à ses besoins.

## 3. TYPES DE FORMATION

### 3.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation inter ou intra (sur mesure). Elle est réalisée dans les locaux mis à disposition par EDIFORMATION ou par le Client lorsqu'elle se déroule en intra. Nombre de participants - 20 à 30 participants maximum par session - 15/18 participants pour le stage F5.

Méthode pédagogique - Exposés, études de cas, discussions, vidéo -

Stages F5 : Moyens pédagogiques - Vidéo projecteur, écran, tv, vidéos - dossier de stage et bibliographie,

Méthode pédagogique : 35 % de temps de mises en situation avec mise à disposition de matériel éducatif

### 3.2. Validation de la formation

Une attestation de présence à la formation est délivrée au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement. Toute absence à une partie du stage donne lieu à une modification de l'attestation.

Une grille d'évaluation est remise au formateur à la fin de la session par le stagiaire. Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...). Une attestation d'évaluation de fin de formation, comportant l'évaluation des acquis de formation est adressée, par mail ou par courrier, au stagiaire après la formation et sous réserve d'avoir passé le test d'évaluation des acquis de fin de formation. Cette attestation est à conserver par le stagiaire dans le cadre de son « Passeport-formation ».

Un questionnaire sur l'impact, les effets de la formation à plus long terme, est disponible sur le site d'EDIFORMATION de manière permanente sur le site ediformation.fr.

### 3.3. Conditions financières

Les coûts d'inscription sont net de taxe, (Exonération de TVA Article 293B du CGI) et sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire. L'inscription à l'ASP (Autisme, Spécialisation Professionnelle) entraîne, sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'inscription, le maintien de ces tarifs sur une durée de 3 ans + 35 heures de formation offertes, à utiliser dans un délai d'un an à compter de l'obtention de l'attestation ASP.

Tous les coûts d'inscription, correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre d'EDIFORMATION. Toute prestation supplémentaire, non prévue dans l'offre d'EDIFORMATION, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire.

Sauf mention contraire (inscriptions individuelles et particulières), les règlements seront effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou postal, aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. En cas de retard de paiement, EDIFORMATION pourra suspendre tous les Contrats en cours et désactiver l'accès au soutien de formation, sans préjudice de toute autre voie d'action. Conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, un intérêt de retard sera demandé pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Mise en application du régime de la marge bénéficiaire. Article 26 et 26 bis de la 6ème directive.

### 3.4. Documents contractuels

Pour chaque inscription, une convention de formation (ou contrat pour les inscriptions individuelles) selon les textes en vigueur est adressée au Client qui devra la retourner au plus tôt et au plus tard 20 jours calendaires après sa réception, revêtue d'un bon pour accord et de la signature de la personne autorisée, et accompagnée de tous les documents et informations requis, sous peine d'annulation d'inscription, de façon unilatérale, par EDIFORMATION sans préavis ni indemnité quelconque au bénéfice du Client. Le contrat est réputé valide et entre en vigueur à réception par EDIFORMATION de cette convention/contrat complet, dûment signé.

### 3.5. Remplacement d'un participant

EDIFORMATION offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à 10 (dix) jours calendaires avant le début prévu de la formation, selon ce qui est le plus tôt ou reporte l'inscription du participant sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure, ou reporte l'inscription sur une session pouvant également répondre au besoin de formation du participant.

### 3.7. Annulation à l'initiative du Client

Le Client s'engage au versement d'une somme équivalente à 60 % du montant du prix de la formation à titre de dédommagement pour toute annulation, dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, sans remplacement ou report, objet du contrat, de l'inscription. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par l'OPCA.

Ce dédommagement ne s'applique pas si le client remplace le participant empêché par un autre participant ou reporte l'inscription du participant sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure, ou reporte l'inscription du participant sur une session pouvant également répondre au besoin de formation.

### 3.8. Annulation à l'initiative d'EDIFORMATION

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, EDIFORMATION se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard 30 jours avant la date prévue et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription.

### 3.9. Force majeure

EDIFORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'exécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EDIFORMATION, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EDIFORMATION.

## 4 - COMMANDE - INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places, à réception d'un document écrit dûment paraphé et signé (bulletin d'inscription courrier, fax ou e-mail) par le Client. Si le stage est annulé par EDIFORMATION les inscriptions peuvent être reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure.

### 4.1. Date limite des inscriptions

Trente, 30, jours avant le début du stage pour les sessions théoriques et quarante cinq, 45, jours avant le début du stage pour les sessions pratiques ou lorsque le nombre de participants maximum est atteint, toutes les demandes non-satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

## 4.2. Inscription par l'employeur

Une convention de formation est adressée à l'établissement (par mail), un mois (deux pour les stages F5), avant le début de la session : un exemplaire est à retourner signé dans les délais indiqués.

### 4.3. Inscription individuelle professionnelle

Un chèque de caution du montant de la formation est à adresser soit avec le bulletin d'inscription soit 30 jours avant le début de la session. Sans réception du chèque de caution, dans les délais indiqués, l'inscription est annulée automatiquement. - Le contrat de formation (valant convention simplifiée pour les journées de formation), est adressé un mois (deux pour les stages pratiques) avant le début de la session. La facture est adressée à l'issue de la formation. Sur ordre du Client, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé après la fin de la formation.

### 4.4. Inscription des particuliers non-professionnels.

Un chèque de caution du montant de la formation est à adresser soit avec le bulletin d'inscription soit 30 jours avant le début de la session. Sans réception du chèque de caution, dans les délais indiqués, l'inscription est annulée automatiquement. Le contrat de formation (valant convention simplifiée pour les journées de formation), est adressé un mois avant le début de la session. La facture est adressée à l'issue de la formation. Sur ordre du Client, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé après la fin de la formation. Pour les parents, la cotisation à vie d'un montant de 15 euros est comprise dans le montant du droit d'inscription de la 1ère formation suivie, et permet l'accès à toutes les formations d'EDIFORMATION.

Les contrats/conventions de formation sont adressés avec la confirmation (lieu, horaires), les renseignements sur les possibilités d'hébergement, également disponibles sur le site EDIFORMATION.

### 4.5. Organisation

Les stagiaires sont accueillis 15 mn avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévus. Les stages débutent à 8h45 et se terminent à 16h30 (dont une pause de 45 minutes pour le déjeuner).

### 4.6. Niveau requis

Des formations sont accessibles sans pré requis (voir détail sur catalogue). Le stage F1 ou F2 ou F24 est obligatoire pour accéder aux sessions d'approfondissement. Une dérogation peut être exceptionnellement acceptée sous réserve de niveau de connaissance équivalent, justifié par le stagiaire (programmes et attestations de formation suivie pour un nombre d'heures et thèmes identiques).

## 5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

EDIFORMATION est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...) utilisés par EDIFORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'EDIFORMATION. A ce titre, sans accord exprès formel d'EDIFORMATION, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. EDIFORMATION demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

EDIFORMATION se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'offre de EDIFORMATION

### 5.1. Soutien de formation

Après la formation F1 ou F2, tout participant peut contacter EDIFORMATION pour recevoir le mot de passe lui offrant un droit d'accès gratuit au soutien de formation pour une durée d'un an, durée au-delà de laquelle l'accès sera désactivé.

### 5.2. Droit d'usage personnel

Le mot de passe, livré par voie électronique au participant, est une information strictement personnelle. A ce titre, il ne peut être ni cédé, ni revendu, ni partagé. Le Client se porte garant auprès d'EDIFORMATION de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive du mot de passe. Le Client informera sans délai EDIFORMATION de la perte ou du vol. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constaté du mot de passe, EDIFORMATION se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, sans préavis, ni information préalable.

## 6. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise par EDIFORMATION au Client. EDIFORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

### 6.1. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par EDIFORMATION comme client de ses offres de services, aux frais d'EDIFORMATION. Sous réserve du respect des dispositions aux articles 5 et 6, EDIFORMATION peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 6.2. PROTECTION DES DONNEES

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'Offre EDIFORMATION et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat et le suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à EDIFORMATION.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. EDIFORMATION conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.

## 7- DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et EDIFORMATION à l'occasion de l'exécution du Contrat/Convention de formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Grasse.

## 8 - REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même ou son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'EDIFORMATION.

## 9 - REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations d'EDIFORMATION, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'organisme de formation (lien vers le site envoyé avec la convocation). Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires (bénéficiaires) et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Tout stagiaire (bénéficiaire) accepte de fait le règlement intérieur établi par EDIFORMATION dès lors que l'action de formation se déroule dans les locaux mis à disposition par ce dernier. Pour toute formation intra-entreprise se déroulant au sein même de l'entreprise cliente, le règlement intérieur fera l'objet des aménagements nécessaires en concertation avec la Direction de l'entreprise cliente. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions.